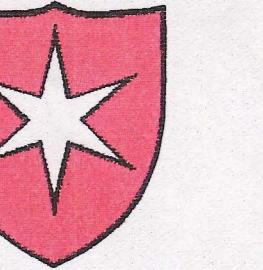


CANTON DU VALAIS

SERVICE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

COMMUNE D'HEREMENCE



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

VILLAGE DE MACHE

Projet N° 1714001

Echelle 1 : 2'000

Pièce N° 4

BUREAU TECHNIQUE

GESTER SA

35, Avenue Ritz
1950 SION

FORMAT

SURFACE

DATE

PROJ.

DESS.

CONTR.

30 cm

75 cm

0.225 m²

12.93

A.T.

R.C.

A.T.

06.97

A.T.

R.C.

A.T.

01.98

A.T.

R.C.

A.T.

Décision du Conseil communal

Hermence, le 22 JAN 1998

Le Président

Le secrétaire communal

Approbation par l'assemblée primaire

Hermence, le 6 FEV 1998

Homologation par le Conseil d'Etat

Sion, le 13 MAI 1998

Le Président

Le Chancelier

Droit de sceau: Fr. 60.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

LEGENDE

ZONES D'HABITATION

Zone des villages anciens (DS II)

Zone des villages (DS II)

Zone d'extension des villages (DS II)

Zone résidentielle (DS II)

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Zone mixte artisanale et habitation (DS III)

ZONES SPECIALES

Zone de constructions et d'installations publiques A (DS II)

Zone de constructions et d'installations publiques B (DS III)

ZONES FIGURANT A TITRE INDICATIF

Aire forestière provisoire

Zone exposée aux instabilités de terrain périphérie de danger moyen

REGLEMENTATION SPECIALE

Zone à aménager (cahier des charges)

